

BANCO
Swiss Hedge Funds Awards
2012
LE PALMARÈS
2012

- Optimiser les frais: à quel prix?
- Allocation d'actifs: les prévisions pour 2013
- ISR: Opportunisme ou réelle conviction?

BANCO
Le magazine suisse de l'asset management

N° 70 • DÉCEMBRE 2012

www.banco.ch

Hedge funds

Offrez-vous

les

meilleurs

Fr. 12.- • C 9.50



Fin des rétrocessions: que le meilleur gagne!

SWISS & GLOBAL ASSET MANAGEMENT

20 ans de private labelling

Happy Birthday! Swiss & Global fête les 20 ans de son activité de *private labelling*. Depuis 1992, son équipe a lancé plus de 200 fonds (domiciliés en Suisse, au Luxembourg et aux Îles Caïman) pour des banques, des asset managers, des assurances, des caisses de pensions et d'autres clients institutionnels. A l'heure actuelle, une douzaine de personnes conseillent, depuis Zurich, une cinquantaine de clients internationaux, représentant plus de CHF 40 milliards d'actifs. De quoi s'offrir – au moins – un beau gâteau d'anniversaire.

ACOLIN FUND SERVICES

Au-delà du Gothard

Le Zurichois Acolin Fund Services met le cap sur le Tessin, où il a repris les affaires d'un représentant légal local. Basé à Lugano, son bureau de représentation proposera aux distributeurs de fonds étrangers – surtout italophones – les services à la fois de représentation légale et de distribution qui ont fait le succès d'Acolin. Dirigée par Daniel Rempfler, l'équipe comporte quatre personnes. Avec l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle LPCC et ses exigences en matière de représentants légaux, pas sûr que tout ce petit monde ait le temps de beaucoup profiter de la douceur du climat local...

INVESTISSEURS ET PRATICIENS

La LPCC, comme vous en rêviez

Cinq ans après son entrée en vigueur, la Loi sur les placements collectifs de capitaux se voit enfin consacrer un ouvrage de commentaires détaillés en français. Rédigé par un collectif de juristes et de praticiens*, il permet d'aborder l'ensemble du cadre légal par *thème* (toute l'information s'y rapportant étant regroupée au sein d'un chapitre), plutôt que par *article*. Cette structure rédactionnelle avantageuse pour tout non-juriste est toutefois desservie par une mise en page austère et sans relief, digne d'un code civil. L'ouvrage n'en reste pas moins parfaitement lisible – et précieux pour tout professionnel de l'industrie. Mis sous presse avant l'examen de la première révision de la LPCC par les Chambres, il devrait sans doute bénéficier à terme d'une mise à jour.

Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC).
Publié aux Editions Stämpfli, 811 pages, 234 francs.

* FTB Avocats, Kellerhalsanwälte (éditeurs scientifiques), BCV, GÉRIFONDS, PICTET AM, PwC.



Publicité

BNP PARIBAS
INVESTMENT PARTNERS

L'asset manager d'un monde qui change

bnpparibas-ip.ch

PARTENAIRE DE VOTRE SUCCÈS

MORNINGSTAR®
★★★★★

BNPP L1 Equity Best Selection Euro

Morningstar a attribué au fonds BNPP L1 Equity Best Selection Euro une 5^e étoile dans le classement Overall Rating* BNP Paribas Investment Partners offre actuellement 10 fleurons dans l'univers des actions européennes.

BNP Paribas Investment Partners (Suisse) SA, Place de Hollande 2, 1204 Genève Tél. : +41 58 212 33 11, Email : bnpp-ip.ch@bnpparibas.com

* Le classement Overall Rating est basé sur la performance corrigée du risque sur plusieurs périodes (sources: Morningstar, Inc. Dernière révision: 09/01/2018). Le classement des étoiles Morningstar est basé sur une échelle de 1 à 5, 5 correspondant à la notation maximum. Dans les rangs Morningstar notés dans la présente publicité sont représentés les parts classées capitalisant. À compter du 31/03/2012, BNP Paribas L1 Equity Best Selection Euro est un investissement de BNP Paribas Investment Partners (Suisse) SA, membre de BNP Paribas Group. L'absence de présence sur ce site ne signifie pas une désapprobation de la part de BNP Paribas Investment Partners. Le fonds est soumis à des risques de placement et de change. Les valeurs des investissements et les bénéfices qu'ils génèrent peuvent varier et les rendements peuvent être inférieurs à ceux des placements de référence. Les rendements passés ne sont pas une garantie de performance future. Les rendements passés ne sont pas une garantie de performance future. Les rendements passés ne sont pas une garantie de performance future. Les rendements passés ne sont pas une garantie de performance future.